

Le Président,

- Vu le code de l'éducation, notamment son article L952-6-1 ;
- Vu le décret n°84-431 du 6 juin 1984 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps de maître de conférences ;
- Vu la délibération du conseil académique en formation restreinte (séance du 22 mars 2017) ;

**ARRETE**

**Article premier** : Le comité de sélection pour l'emploi de professeur des universités n° 30PR3132 (4422) – profil : Photonique pour les neurosciences, est constitué ainsi qu'il suit :

Membres internes

**Sylvain GIGAN, Professeur des universités (Président)**

Jean-Marc FRIGERIO, Professeur des universités

Michel PÂQUES, Professeur des universités- Praticien Hospitalier

Sébastien PAYAN, Professeur des universités

Membres externes

Michel GROSS, Directeur de recherche

Sandrine LEVEQUE FORT, Directrice de recherche

Pascal PICART, Professeur des universités

Marie-Claire SCHANNE KLEIN,  
Directrice de recherche

Nathalie WESTBROOK, Professeur des universités

**Article 2** : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 22 mars 2017

Pour le Président de l'Université P. et M. Curie  
Et par délégation  
Le Vice-Président Parcours professionnels  
et carrières  
Jean CHAMBAZ

Jacques MALENFANT

